OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Sélection des projets retenus dans le cadre de l'action 1 du projet pilote AES1

L'ONE a lancé un projet pilote pour renforcer les conditions d'accueil des enfants, améliorer les conditions de travail et lutter contre la précarité de l'emploi dans le secteur de l'accueil extrascolaire de type 1 (AES1). Ce projet pilote finance en priorité des postes de responsable de projet ou permet de stabiliser des postes d'accueillant.e.

Le projet pilote comporte 2 actions :

- Action 1 : Le financement de postes de responsable de projet ou du personnel encadrant ;
- Action 2 : L'octroi d'un subside forfaitaire pour faciliter l'accès à la formation des accueillant.es.

Le jury de sélection des opérateurs ayant soumis une demande de subside pour l'action 1 du projet pilote AES a eu lieu le 17 avril 2025.

Il y a eu 172 candidatures reçues dont 2 candidatures qui sont rentrées hors-délai.

Il y a 158 candidatures éligibles.

Concernant les 12 candidatures non-éligibles, les motifs sont les suivants :

- L'opérateur candidat est un opérateur mixte AES1/AES2
- L'opérateur candidat ne totalise pas assez d'heures d'ouverture
- L'opérateur candidat n'a pas complété son équipe encadrante sur le Portail.Pro.ONE

Le budget disponible permet de subventionner- 41 ETP.

Méthode de sélection :

Dès l'élaboration de ce projet pilote, le choix a été fait de se baser sur des critères objectivables afin de pouvoir mener une évaluation fiable de l'impact de ce projet pour l'ensemble des opérateurs d'accueil agréés et subventionnés sur le territoire de la FW-B.

Le processus de sélection a visé à identifier le groupe d'opérateurs qui, dans la limite des 41 ETP disponibles, était le plus représentatif de l'ensemble des opérateurs éligibles. Cette représentativité est évaluée sur base des critères suivants :

- Secteur juridique (privé ou public)
- Subrégion (provinces et région de Bruxelles-Capitale)
- Ruralité (commune rurale ou non, selon la typologie DEGURBA)
- Taille de l'opérateur, selon 3 catégories : petit (moins de 10.000 présences, maximum 1 lieu), moyen (moins de 50.000 présences, maximum 5 lieux), grand

Les opérateurs candidats ne sont donc pas sélectionnés individuellement, mais en tant que groupe aussi représentatif que possible.

En cas d'égalité (plusieurs opérateurs ayant les mêmes caractéristiques de secteur, juridique, subrégion, ruralité, taille et ETP subventionnable), c'est l'opérateur ayant la PFP la plus faible qui est sélectionné. Si l'égalité persiste, le choix se base sur les besoins les plus importants :

- le nombre de présences d'enfant le plus élevé ;
- le nombre de lieux le plus élevé ;
- la situation de l'équipe actuelle :
    - l'absence de RP dédié ;
    - le temps de travail du RP dédié ;
    - le nombre d'ETP du personnel encadrant.

Le jury a permis de sélectionner 65 opérateurs pour un total de 41 ETP. On trouve parmi les opérateurs éligibles 44,6% d'opérateurs privés et 55,4% d'opérateurs publics. Le jury a cherché à obtenir la même répartition parmi les opérateurs sélectionnés.

La liste complète des opérateurs sélectionnés est reprise en annexe.

Pour chacun des critères de sélection, voici la répartition de référence, et la répartition parmi les opérateurs sélectionnés :

Taille	**Répartition de référence**	**Répartition dans la sélection**
Petit (1 lieux, < 10.000 présences)	14,7%	13,8%
Moyen (1-5 lieux, < 50.000 présences)	44,6%	46,2%
Grand (> 5 lieux ou > 50.000 présences)	40,6%	40%

Privé/public	**Répartition de référence**	**Répartition dans la sélection**
Privé	44,6%	44,6%
Public	55,4%	55,4%

Province/région	**Répartition de référence**	**Répartition dans la sélection**
Brabant Wallon	12,8%	12,3%
Bruxelles-Capitale	10,8%	10,8%
Hainaut	24,8%	24,6%

Liège	24,4%	24,6%
Luxembourg	13,6%	13,8%
Namur	13,6%	13,8%

Rural/Urbain	**Répartition de référence**	**Répartition dans la sélection**
Rural[1]	38,1%	38,5%
Urbain[2]	61,9%	61,5%

Les opérateurs d'accueil non-retenus seront informés de la possibilité pour eux de participer à l'action 2 du projet pilote concernant l'octroi d'un subside « accessibilité formation ».

[1] Opérateurs dont les lieux sont situés dans des communes classées comme « zones rurales » selon la typologie DEGURBA-niveau 1 (https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/06/WP39.pdf, p.18)

[2] Opérateurs dont les lieux sont situés dans des communes classées comme « Agglomérations » ou « Villes et zones semi-denses » selon la typologie DEGURBA-niveau 1

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Annexe : Liste des candidats sélectionnés pour l'action 1 du projet pilote AES1.

Commune de Trois-Ponts
Commune de Nandrin
Ecole libre de Nandrin-Tinlot
ASBL Pouvoir Organisateur des Ecoles Fondamentales catholiques de Cheratte-Bas, Richelle et Visé
LES ECOLES LIBRES DE FLERON - ROMSEE
Ville de Seraing
Commune de Brunehaut
Ville de Huy
Ville de Visé
Commune d'Uccle
Ville de Bruxelles
Commune de Libramont-Chevigny
Ville de Tournai
Ville de Neufchâteau
Commune de Woluwé-Saint-Pierre
Commune d'Ixelles
Commune d'Engis
Commune de Trooz
Commune de Hensies
Commune de Doische
Commune de Morlanwelz
Commune de Hamoir
Commune de Tinlot
ECOLE SAINT JOSEPH ASBL
Commune de Watermael-Boitsfort
Institut Technique Superieur Cardinal Mercier
Ville de Walcourt
Ville de Bouillon
Commune de Quiévrain
Commune de Frameries
Ville de Beaumont
Ecole Libre Saint-Francois
Commune de Welkenraedt
Ecole Fondamentale Libre Saint Joseph
Commune de Héron
Commune de Frasnes-lez-Anvaing
Ecole Saint-Jean
Centre scolaire et culturel de Profondsart
Ville de Namur
La Grande Ourse
La Parenthèse AES

Collège Notre-Dame
Récréa'Braine
LA POSTERIE CENTRE CULTUREL DE COURCELLES
Ville de Waremme
Commune de Sainte-Ode
Commune de Silly
Amicale Athénée Campin Tournai Fondamental
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE SAINT-ANTOINE
Comité scolaire des établissements Saint Martin et Saint Joseph
Fern'EXTRA
Commune de Floreffe
La Maison des Enfants
Le Pouvoir organisateur de l'Ecole libre Saint-Louis, Maternelle et primaire au Thier à Liège
Institut Sainte-Ursule
ASSOCIATION CHRETIENNE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTE
Institut du Sacré Coeur - Nivelles
Commune de Léglise
Gesves EXTRA
École Saint-Joseph d'enseignement primaire mixte libre subventionné
Anim'Mômes Perwez
Centre de Formation sportive
Récré' agique.Villers
Récré'agique.labruyère asbl
Ville de Péruwelz